

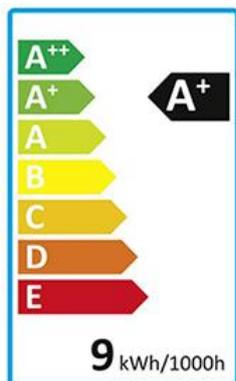
UN ECOPACK DE 5 AMPOULES LED OFFERT POUR LES USAGERS DU CIAS

Le CIAS, en partenariat avec CNERGIE, propose des packs de 5 ampoules LED aux foyers à revenus modestes (grille ANAH).

Selon un rapport de l'ADEME, l'éclairage représente actuellement 12% des consommations électriques d'un logement. La solution, l'ampoule LED, est le système d'éclairage le moins énergivore et le plus fiable. Aussi, tout naturellement, il nous est apparu que proposer gratuitement des LED aux personnes en difficulté permettrait d'avoir un début d'impact sur la facture énergétique et de sensibiliser du même coup une population aux éco-gestes.

UN EFFET DOUBLE : UNE BAISSÉ DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET UN IMPACT SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une ampoule LED consomme 80% d'électricité en moins qu'une ampoule à incandescence. Grâce à cet Ecopack, le bénéficiaire économisera en moyenne 60€ d'électricité par an. De plus, la durée de vie de 15 000 heures, permet de ne pas avoir à remplacer l'ampoule durant cette période, soit 18 fois plus longtemps qu'une ampoule incandescente.



Des ampoules LED qui répondent aux exigences européennes :

- Classe énergétique : A+
- Allumage instantané : en moins d'une demi-seconde
- Sans mercure
- Durée de vie de 15 000 heures (soit plus de 18 ans)
- Ne présente aucun risque photo biologique (Risque groupe 0)

COMMENT OBTENIR SON « ECOPACKS GRATUITS » ?

Les usagers doivent prendre rendez-vous au CIAS pour retirer leur Kit « Éco pack LED » contenant 5 ampoules LED (E27, à vis), dans la limite des stocks disponibles.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
31 bis route de Rians 18 220 LES AIX D'ANGILLON
Tél : 02.48.66.75.87.

La remise du kit est soumise au plafond de revenus ci-après :

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafond de revenu du ménage (€) |
|--|--|
| 1 | 14 308 € |
| 2 | 20 925 € |
| 3 | 25 166 € |
| 4 | 29 400 € |
| 5 | 33 652 € |
| Par personne supplémentaire | + 4 241 € |

De ce fait, pour venir chercher le kit, il faudra présenter une pièce d'identité et d'un des justificatifs suivant :

- Avis d'imposition ou non-imposition 2016
- ou
- Une facture EDF prouvant le tarif 1ère nécessité (TPN)